Solidaris
mutualité

COTISATION MENSUELLE

FACILITEZ-VOUS LA VIE, OPTEZ POUR LA DOMICILIATION BANCAIRE DE VOS COTISATIONS (sans frais supplémentaires)

Cb-W3-L2

HASAN MOHAMAD DIB
RUE DU PAYS NOIR 28
6030 CHARLEROI

Service : Assurance Complémentaire
Tél : 078/051.319
Mail : info.ccs@solidaris.be

Vos références :
NISS : 80012056933

La Hestre, date de la poste

Cher Monsieur MOHAMAD DIB,

Voici la facture récapitulative relative à vos cotisations d'assurance complémentaire.
Au 01/01/2026, le montant mensuel de votre cotisation est de 13,50 €.

Si vous avez effectué un paiement après le 06/01/2026, veuillez ne pas tenir compte de la présente facture ou en déduire le montant déjà payé.

Afin de vous faciliter la vie, avez-vous songé à opter pour la domiciliation bancaire ?
Vous trouverez au verso toutes les informations.

COTISATIONS DUES	
1er trimestre à payer pour le 28/02/2026 V5121 2026	40,50 €
2ème trimestre à payer pour le 30/04/2026 V3131 2026	40,50 €
3ème trimestre à payer pour le 31/07/2026 : 81412026	40,50 €
4ème trimestre à payer pour le 31/10/2026 : 31512026	40,50 €

ATTENTION : A verser sur le compte BE74 1325 5339 1307
avec la communication structurée +++485/5940/84479+++

PAYEZ FACILEMENT ! Scannez ce code via l'application bancaire de votre smartphone et payez en toute sécurité

Si vous avez été affilié.e précédemment à une autre mutualité et que des cotisations leur sont encore dues, vous devez également prendre contact au plus vite avec leurs services afin de régulariser votre situation et ensuite nous transmettre la preuve de paiement de ces cotisations.

Inscrit.e à e-Mut ? Une copie de ce courrier se trouve dans la section « Mes documents »
Pas encore inscrit.e ? Rendez-vous sur www.emut.be

Ghislain WEETS
Directeur Assurance Complémentaire

Jean-Pascal LABILLE
Président du Comité de Direction